

Image not found or type unknown



Non respect du delais de réflexion

Par **jeanchris66**, le **26/01/2013** à **20:20**

bonjourrnLe 5/10/12 j'ai reçu à mon domicile un démarcheur d'une société de vente alu-pvc-véranda pour me poser un sas pour l'entrée de la maison,valeur du bon de Cde 1915€.Le 10.10.12 le métreur qui est l'un des co-gérant part CB nous préleve 481€,puis 3 prélèvements au 10 des mois suivant,avec livraison/pose 6 à 8 semaines,verbalement. A ce jour la société est en redressement judiciaire depuis le 16/01/2013!je ne suis toujours pas livrer.J'ai déposer une plainte à la brigade financière,22 plaintes avant moi,peu de chance de récupérer mon argent,sauf que, il y a peut être une voie! Cde du 5/10, règlement le 10/10 le delais de réflexion de 7 jours n'a pas été respecté!comment faire pour annuler et récupérer les 1915€ versés rnrnMerci pour votre conseil.